Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260429-D2026_04BIS_11-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 04BIS – 11**
Décision du 29 avril 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **29 avril** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	22 avril 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 30 Votants : 34 (dont 4 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Catherine TAUPIN (pouvoir à Philippe LANGLOIS), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Dominique MARCHAND (pouvoir à Melaine MORIN).
Absents	Stéphanie DOUESSIN
Secrétaire de séance	Emmanuel CASADO

Modification des statuts de la Régie Assainissement collectif et non collectif et désignation des membres du conseil d'exploitation

Dominique DENIEUL explique que :
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1412-1 et suivants et R.2221-1 et suivants relatifs aux régies dotées de la seule autonomie financière,
Vu la délibération 2020-12-16 en date du 17 décembre 2020 portant création de la régie SPANC à seule autonomie financière,
Vu la délibération 2025-12-15 en date du 18 décembre 2025 autorisant la modification de l'objet de la régie pour l'exercice des compétences en matière d'assainissement collectif et non collectif,
Vu les statuts actuellement en vigueur de ladite régie,
Vu le renouvellement général de l'assemblée délibérante intervenue le 09 avril 2026,

Considérant la nécessité de mettre les statuts de la régie en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant la nécessité d'actualiser la composition des instances de gouvernance de la régie afin de tenir compte du renouvellement du mandat des élus,

Considérant que les nouveaux statuts proposés, tels qu'annexés à la présente délibération, se substituent intégralement aux statuts antérieurs,

L'article R. 2221-1 du code général des collectivités territoriales précise que le Conseil communautaire arrête les statuts et détermine l'ensemble des moyens mis à la disposition de la régie.

Les statuts précisent notamment que cette régie est administrée par un conseil d'exploitation dont les membres sont nommés par le Conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260429-D2026_04BIS_11-DE

Ainsi, conformément au projet de statuts (document en annexe), il est proposé de composer le conseil d'exploitation comme suit :

- le Président et le Vice-président en charge de l'assainissement du Pays de Châteaugiron Communauté ;
- les Maires des communes membres ;
- un élu référent par commune issu du conseil communautaire ou des conseils municipaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver le projet de statuts de la régie Assainissement collectif et non collectif tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ de désigner les membres suivants pour composer le conseil d'exploitation pour la gestion de l'assainissement collectif et non collectif
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

Communes	Elus titulaires
Châteaugiron	- Anne-Marie ECHELARD - Jean-Marc LEVÊQUE
Domloup	- Jacky LECHABLE - Jean-Marc DESHOMMES
Noyal-sur-Vilaine	- Marielle MURET-BAUDOIN - Emmanuel CASADO
Piré-Chancé	- Dominique DENIEUL - Michel RIOU
Servon-sur-Vilaine	- Melaine MORIN - Hervé BÔCHER

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Emmanuel CASADO